

D2024-038

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 2 mai 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES
Lucie MAHE à Isabelle JOURDY
Jean-Louis CELSE à Jacqueline BUONOCORE
Jean-Luc MEYER à Vèrène SOLELIS
Jean-Pierre LUNOT à Marie-Anne JARLIER
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à André GAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme SOLELIS Vèrène a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Installation d'un système de vidéoprotection

Rapporteur: M. Stéphane CURNOL – Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au Conseil municipal la délibération D2024-026 du 10/04/2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville de Royat.

Plusieurs zones de la commune de Royat ne se trouvent actuellement pas sous vidéoprotection. Dans le but de sécuriser les espaces publics de la Ville de Royat, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un serveur et l'installation de caméras dans différents sites stratégiques de la commune.

D2024-038

Le Plan de Financement envisageable est le suivant :

DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT		
Dépenses	Montant	Financier	Taux	Montant
Achat d'un serveur et de caméras	74 706 €	Etat - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	50%	37 353 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes – Soutien à l'équipement en vidéoprotection	30%	22 412 €
		AUTOFINANCEMENT	20%	14 941 €
TOTAL HT	74 706 €	TOTAL		74 706 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote contre : M. BERNETTE et une abstention : Mme MERCIER) de :

- **approuver le projet et le plan de financement prévisionnel l'extension du système de vidéoprotection ;**
- **solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ;**
- **autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

